

## Rapports médicaux

Doc	a049006
Date de publication	16/06/1990
Origine	NR
Thèmes	Secret professionnel

Un Conseil provincial soumet au Conseil national, un projet d'avis à un médecin qui lui demande si le rapport médical envoyé par un médecin spécialiste (ici un oncologue) à un médecin traitant peut être remis au malade.

Le Conseil approuve l'avis du Conseil provincial (Voir "Avis des Conseils provinciaux, p. 43).